



## DOSSIER DE PRESSE

### **Conseil municipal du lundi 28 janvier 2019**

**A l'occasion de ce Conseil municipal, les élus ont étudié plusieurs rapports et notamment le budget prévisionnel 2019 :**

- 1) Budget 2019 : Un désendettement qui se poursuit, une épargne qui s'améliore, tout en maintenant un niveau d'investissement significatif au service des habitants**

Ce budget 2019 s'inscrit, comme les années précédentes, dans un contexte financier contraint. Toutefois, l'ambition portée pour le développement de la Ville est maintenue avec un niveau d'investissement important de 25 millions d'euros. Ce budget réaffirme les priorités constantes de la municipalité (solidarités, proximité, enfance, développement durable, culture, sport...), tout en poursuivant l'objectif de préserver les grands équilibres financiers de la Ville, sans augmenter la fiscalité.

#### **LE BP 2019 EN QUELQUES CHIFFRES**

- **185,37 millions** : c'est le montant en euros du budget principal de la Ville de Rouen
- **0%** : les taux de la fiscalité restent inchangés en 2019
- **25,02 millions** : c'est le montant en euros des investissements d'équipement, en légère hausse par rapport à 2018
- **11,4 millions** : c'est le montant de dette remboursée entre 2018 et 2019

Le cap fixé par la municipalité va se poursuivre tout au long de cette année 2019 : maintenir un service public de proximité répondant aux attentes de nos concitoyens, poursuivre les travaux d'investissement visant à améliorer leur cadre de vie, redonner de la fierté aux habitants qui vivent dans un bassin de vie aux multiples atouts, mettre les citoyens au cœur de notre action.

Parmi les mesures les plus significatives inscrites au rapport budgétaire, on retrouve :

- La poursuite des travaux d'accessibilité programmés dans le cadre de l'Agenda Accessibilité Programmée adopté par la Ville en 2016 pour un montant de 1 600 000 € ;



ROUEN.FR

Cabinet du Maire  
Contact presse  
[presse@rouen.fr](mailto:presse@rouen.fr)  
02 35 08 86 53

- La poursuite des travaux d'économies d'énergie dans les bâtiments communaux à hauteur de 3 500 000 € qui permettront de mener à bien les travaux à l'Hôtel de Ville, la réalisation de nouveaux travaux de production énergétique et de changement des menuiseries dans plusieurs groupes scolaires ;
- La rénovation des bâtiments historiques à hauteur de 1 000 000 € en faveur de plusieurs monuments historiques de la Ville ;
- 235 000 € de crédits sont inscrits pour la poursuite des travaux d'aménagement du Parc Naturel Urbain de Repainville ;
- 200 000 € permettront de rénover plusieurs squares et jardins de la ville ;
- La valorisation des équipements sportifs avec des crédits programmés afin de clore les chantiers entamés ces deux dernières années. Notons par exemple 500 000 €, dans le cadre du contrat métropolitain, qui sont prévus pour finaliser la mise aux normes du stade Mermoz et 300 000 € qui permettront la livraison des nouveaux vestiaires rue Lefrançois ;
- 70 000 € seront investis pour le lancement d'études pour trois futurs projets d'aménagement de terrains synthétiques. Il s'agira d'étudier la réhabilitation des terrains de Grammont et Salomon, et le passage en pelouse hybride du terrain d'honneur de Mermoz ;
- La participation de la Ville au chantier d'extension et de rénovation de la patinoire à hauteur de 20% du budget total soit un montant de 830 000 € ;
- La valorisation et la gestion des milieux naturels mais également des projets en lien avec la nature continueront d'être mises en œuvre avec 90 000 € pour les jardins partagés, 65 000 € pour les jardins familiaux et 75 000 € en faveur du fleurissement ;
- 530 000 € seront investis pour le renouvellement du parc matériel de l'unité mécanisée de propreté urbaine ;
- Lancement fin 2019 du chantier de rénovation et de mise en accessibilité du cinéma Omnia ;
- 350 000 € de crédits seront destinés au déploiement de matériels informatiques dans les écoles afin de moderniser les séquences pédagogiques ;
- 100 000 € spécialement dédiés au réaménagement de l'école Graindor envisagé dans le cadre du développement démographique des quartiers Ouest ;
- 221 000 € de crédits seront consacrés aux rénovations des cours d'école ;
- 200 000€ pour la rénovation des Maisons de quartiers (soit une hausse de 100%) ;
- Des études dans le cadre de l'ANRU (dont piscine, écoles...).

Cette liste non exhaustive permet de mettre en valeur plusieurs actions concrètes et reflétant les différentes priorités qui sont les nôtres : environnement, enfance, solidarité, réhabilitation de notre parc municipal en matière d'infrastructures sportives...

## **2) Exonération des redevances de location pour les salles municipales dans le cadre du Grand Débat National**

Dans le contexte politique et social actuel, le gouvernement a mis en place un Grand Débat National depuis le 15 janvier, et pour une période de 2 mois. Ce Grand Débat National doit se dérouler sous de multiples formes et tout citoyen peut y prendre part, à la fois comme participant mais également comme organisateur.

Sans prendre part à l'organisation de débat, la Ville de Rouen a décidé d'être facilitatrice des initiatives locales qui pourraient émerger afin de donner l'occasion d'une expression démocratique indispensable.

L'objectif de cette délibération est de mettre à disposition gracieusement les salles municipales aux citoyens désireux d'organiser un débat, une réunion publique dans ce cadre spécifique, (déclaration sur la plate-forme dédiée [www.granddebat.fr](http://www.granddebat.fr)).

## **3) Intervention d'écrivains publics avec l'association AGIRabcd**

Il s'agit pour la Ville et le Centre Communal d'Action Sociale de proposer des permanences d'écrivain public par l'intermédiaire de l'association AGIRabcd dans le cadre des politiques de cohésion sociale, territoriale et associative. Ces permanences réparties sur quatre quartiers ont pour but d'offrir une aide de proximité concernant la lecture, l'écriture et la compréhension de tous types de documents administratifs pour les rouennais les plus en difficulté.

En 2016, une convention de prestation entre la Ville et l'Association avait été signée ainsi qu'une convention de mise à disposition des locaux entre l'association et le CCAS. Au cours de l'année 2018, 560 rouennais ont été accueillis lors de 89 permanences, apportant ainsi un soutien considérable en matière d'accompagnement des populations les plus fragiles.

Il est donc proposé de signer une convention tripartite entre la Ville, le CCAS, et l'association AGIRabcd afin de fixer les modalités d'intervention et de fonctionnement pour un an, avec tacite reconduction.

Ce dispositif s'inscrit pleinement dans les valeurs de solidarité auxquelles la majorité municipale est fortement attachée, notamment dans le domaine des inégalités vis-à-vis des savoirs fondamentaux que sont la lecture et l'écriture.

#### **4) Candidature au label des villes créatives de l'UNESCO dans le domaine « Gastronomie ».**

En 2004, l'UNESCO (Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture) a lancé le réseau des villes créatives, dont le but est le renforcement de la coopération avec et entre les villes ayant identifié la créativité comme un facteur stratégique de développement durable aux niveaux économique, culturel, social et environnemental.

Ce réseau vise notamment à dynamiser et valoriser l'action des villes membres pour faire de la créativité un levier essentiel de leur développement urbain, à travers des partenariats associant secteur public, secteur privé et société civile, renforcer la création, la production, la distribution et la diffusion des activités, des biens et des services culturels ou encore améliorer l'accès et la participation à la vie culturelle ainsi que la jouissance des biens et services culturels, en particulier au bénéfice des groupes et des personnes défavorisées ou vulnérables. Il vise également à intégrer pleinement la culture et la créativité dans les plans et les stratégies de développement local.

**Dans le domaine de la gastronomie, la Ville de Rouen dispose de nombreux atouts pour être candidate à ce label « Réseau des villes créatives de l'UNESCO ».** Elle dispose d'une expertise dans l'organisation de foires, congrès, salons et autres manifestations réservés aux professionnels et au grand public, de portée locale, nationale et internationale dans le champ de la gastronomie. La gastronomie tient une place importante dans l'histoire de la ville, ainsi que dans son contexte économique et social contemporain. De plus la ville dispose de potentiels atouts culturels et créatifs pour contribuer à la réalisation des objectifs du Réseau.

L'obtention espérée de ce label permettront de fédérer le réseau des acteurs locaux du domaine gastronomique afin de pérenniser les actions existantes, développer de nouveaux projets porteurs, reconnus aux niveaux national et international. Au-delà de cette candidature, cette démarche s'inscrit dans un projet de territoire permettant à tous de mieux connaître, comprendre et s'appropriier le patrimoine gastronomique rouennais.

#### **5) Subventions aux associations**

La Ville de Rouen fait du soutien au tissu associatif local l'une de ses priorités d'action. En effet, le milieu associatif est un maillon essentiel du tissu local, générateur de lien territorial, et social. A l'occasion de ce budget primitif 2019, nous avons souhaité conserver un haut niveau de soutien financier à destination de ce secteur associatif, en ne négligeant aucune de ses composantes. Parmi les principales subventions attribuées, nous pouvons citer notamment :

Subventions aux crèches :

- 422 800 € répartis sur 8 crèches

Centres sociaux et Adultes relais :

- 65 500 € pour le Centre Etienne Pernet Association Antoinette Fage
- 100 000 € pour le Comité de Coordination de la Grand'Mare
- 137 240 € pour la Maison de Quartier Grieu-Vallon-Suisse

Insertion, Solidarité, Humanitaire :

- 25 000 € à la Banque Alimentaire de Rouen et sa Région
- 20 000€ à l'Épicerie et solidarité « Solépi »
- 38 000 € à Solidarité Plateau

Subventions animation de loisirs :

- 200 000 € pour l'association Rouen Cité Jeunes
- 58 000 € pour l'Association de la Maison des Jeunes et de la Culture du Mont-Gargan

Familles, quartiers, loisirs :

- 7 000 € pour les associations et comités de quartiers

Subventions pour les associations culturelles et patrimoniales :

- 20 000 € pour le Centre photographique Rouen Normandie
- 294 000 € pour l'École de Musique de Rouen
- 204 700 € pour le Kalif
- 20 000 € pour la Compagnie le Chat Foin
- 15 000 € pour la Piccola Familia

Subvention pour le Centre Dramatique National de Haute-Normandie :

- 475 000 €

Subvention pour l'Armada :

- 300 000 € (solde)

Mise en valeur économique du territoire :

- 105 500 € à l'Office du Commerce et de l'Artisanat de Rouen
- 20 000 € en faveur du secteur de l'Économie Sociale et Solidaire
- 13 672 € en faveur du commerce forain



Subventions aux clubs sportifs :

- 70 000 € à l'Association Sportive de la Poste et de France Télécom de Rouen (ASPTT Rouen Omnisport)
- 8 000 € au Canoë Club Normand
- 13 400 € au Club de Hockey Amateur de Rouen
- 20 000 € au Club des Vikings de Rouen
- 26 000 € au Club Nautique et Athlétique de Rouen
- 10 800 € au Conseil des Sports de Rouen
- 24 400 € à l'Elan Gymnique Rouennais
- 18 000 € au Rouen Baseball 76 « Les Huskies »
- 26 000 € au Rouen Handball
- 72 000 € au Rouen Hockey Elite 76 SASP
- 45 000 € au Rouen Normandie Rugby
- 17 200 € au Rouen Sapins Football Club
- 80 000 € au Stade des Philippins Omnisports de Rouen Basketball Asso
- 22 400 € au Stade des Philippins Omnisports de Rouen Tennis de Table
- 19 200 € au Véloce Club de Rouen 76

Cette liste des subventions accordées aux associations, non exhaustive, témoigne de notre volonté de ne laisser aucun domaine de côté. Témoin de l'attachement de la Ville à l'accompagnement et au développement des structures, le plus large et complet possible. Au total, ce sont 3 876 177€ de subventions qui sont soumises au vote à l'occasion de ce premier Conseil Municipal de l'année 2019.



ROUEN.FR

Cabinet du Maire  
Contact presse  
[presse@rouen.fr](mailto:presse@rouen.fr)  
02 35 08 86 53